

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 14  
  
**Rubrik:** Chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'auteur capitaine dans la légion helvétique.

Il se distingue à la première bataille de Zurich avec la cinquième demi-brigade helvétique, au service de la république française. 1799.

Son séjour en Corse avec la troisième demi-brigade.

Ses campagnes avec le régiment suisse, au service de l'empire, à Naples et en Calabre, de 1806-1811, et de 1812 en Russie.

Défenses de Brême et de Mæstricht, en 1813 et 1814.

Les journées de mars 1815, et la campagne de Suisse. Le premier bataillon fédéral. Formation de la garde (suisse) au service de la deuxième restauration. 1816.

L'auteur chef de bataillon au huitième régiment de cette garde. 1816-1830.

Les journées de juillet. 1830.

Vie de l'auteur de 1831-1844.

Le soussigné a cru devoir fixer le prix de souscription à 3 francs et celui de vente de 5-6 francs. Il ne mettra la main à l'œuvre que quand le nombre des souscriptions couvrira les frais d'impression<sup>1</sup>.

Berne, le 5 mai 1857.

RODOLPHE DE STEIGER,  
*ancien officier au service de Naples.*

## CHRONIQUE.

Dans la session actuelle, l'Assemblée fédérale s'est occupée des objets militaires suivants :

Réorganisation de la cavalerie. Le projet a été renvoyé au Conseil fédéral pour études ultérieures.

Création d'un chef du personnel. Cette nouvelle fonction a été votée, mais sous le nom de secrétaire-adjoint au département militaire fédéral et instructeur-chef d'infanterie.

Travaux de campagne sur le Rhin. L'Assemblée a décidé de maintenir ceux d'Eglisau et de faire raser les autres, à Bâle, Schaffhouse, Rheinfelden.

Réorganisation de l'administration des poudres. Cette administration passera probablement au département militaire ; deux nouveaux employés y seront créés, pour la partie technique. Il est aussi question de laisser la fabrication de la poudre à l'industrie privée.

Gestion de 1856. En réponse à quelques observations faites par la commission du Conseil national, concernant entr'autres l'état-major général, les casernes de Thoune, la qualité de la poudre, les landwehrs cantonales, etc. M. le conseiller fédéral Frey-Hérosé, directeur du département militaire fédéral, a donné les explications suivantes, dans la séance du 10 juillet :

« Quant au recrutement de l'état-major fédéral, on sera obligé d'en changer complètement les bases et de revenir à l'ancien système, celui des sous-lieutenants, car des officiers qui ont déjà le grade de lieutenant ne sont pas volontiers disposés à quitter leur corps, qu'ils connaissent, où ils ont des amis, pour entrer dans un corps tout différent, nouveau pour eux, et avec un nouvel uniforme. Mais ces sous-lieutenants pourraient être formés de manière à ce qu'ils ne figurent pas tout d'abord dans l'état-major, mais qu'ils aillent avec les diverses armes dans les écoles militaires.

Quant au commissariat des guerres, je vous prie d'avoir un peu d'indulgence,

<sup>1</sup> La Revue militaire recevra aussi les souscriptions.

car les travaux exceptionnels de l'automne et de l'hiver derniers ont dû retarder le règlement de plusieurs comptes.

Quoique M. le colonel Abys, lors de son entrée en campagne, ait été immédiatement remplacé par M. le lieutenant-colonel Tüscher, ce changement de personnel a aussi occasionné quelque retard.

Je déplore également les casernes de Thoune, car un local convenable influe plus qu'on ne le pense sur les résultats de l'instruction. Mais, vu le manque de bonne volonté de la ville de Thoune, il ne reste qu'à s'abstenir autant que possible d'envoyer des troupes sur cette place d'armes ; ou bien peut-être la Confédération devra-t-elle bâtir à ses frais une caserne sur l'Allmend, qui est sa propriété particulière.

Les plaintes qu'on élève sur ce que des colonels fédéraux font des inspections sans être accompagnés d'adjudants ne sont pas complètement fondées, car chaque fois qu'un colonel a demandé un adjudant on le lui a accordé ; mais la difficulté gît dans une autre cause. S'il fallait donner une haute solde pour les jours de service et une ration de cheval pendant toute la durée des fonctions, les frais seraient considérables, pour de simples inspections ; mais si l'on ne fait pas cela, d'autre part, on a de la difficulté à trouver des adjudants.

Quant au fusil Prélat-Burnand, il a déjà été procédé à plusieurs essais ; mais M. Prélat n'est pas lui-même encore complètement fixé sur la meilleure forme de son invention. Les derniers essais ont permis de fixer définitivement le nombre et la forme des rayures du fusil de chasseurs, aussi l'on a commandé dans diverses fabriques autant de fusils de chasseurs qu'elles peuvent en fournir. Vous voyez par là, Tit., que tout a été fait pour armer notre infanterie le mieux possible.

Quant à la poudre, qui ressort du reste du département des Finances, je puis vous assurer que, telle qu'on la fabrique actuellement, elle est tout à fait convenable pour le tir de la carabine. Mais pour l'artillerie elle a encore besoin de quelques modifications.

Enfin quant aux conférences d'Arau, qui ont élaboré une soixantaine de propositions, dont quelques-unes pourraient être fort préjudiciables à notre militaire, propositions augmentées encore par St-Gall, je dirai que le département n'attendait que le rapport du général pour soumettre notre militaire à un examen sérieux. Il va bien sans dire que, dans cet examen, il sera tenu compte des propositions d'Arau. »

---

Des nouveaux règlements d'exercices à l'impression depuis une année, il vient enfin de paraître trois volumes, savoir : *Ecole de soldat* ; *infanterie légère* ; *service de garde*.

---

**Vaud.** — Des essais ont été faits récemment près de Morges par la commission du Département militaire pour comparer le fusil Prélat-Burnand à d'autres armes, et particulièrement au fusil de munition. Nous espérons pouvoir publier prochainement quelques extraits du rapport de la commission, qui est, dit-on, très favorable au fusil Prélat-Burnand.

— La réunion annuelle de la section cantonale des officiers aura lieu à Cully le 9 août prochain.

A 10 heures réception, à 11 heures parade, séance au temple, à 2 heures banquet, puis bal sous une cantine construite ad hoc.